

*Les crédits*

phonie. Le gouvernement du Québec perçoit sur son territoire la TPS pour le compte du gouvernement du Canada. Cette entente a permis d'éliminer les coûteux chevauchements et dédoublements dans la perception des taxes fédérales et provinciales.

Depuis le milieu des années 1960, les accords de non-participation ont permis au Québec de se retirer d'un certain nombre de programmes fédéraux et provinciaux et d'assumer lui-même les pouvoirs administratifs et financiers reliés à ces programmes. En 1992-1993, ce sont plus de deux milliards de dollars que le gouvernement fédéral a versés au gouvernement du Québec dans le cadre de ces accords de non-participation.

Non, madame la Présidente, le Canada n'est pas un État centralisé à outrance, comme veulent le faire croire nos amis d'en face. Le Canada est un pays qui se donne les moyens de relever les défis auxquels il fait face et les projets de loi auxquels fait référence la motion ne visent que ce but. Tout d'abord, le projet de loi C-91. Ce projet de loi ne vise qu'un but: donner plus de souplesse à la Banque de développement du Canada, anciennement connue sous le nom de Banque fédérale de développement.

Les changements au mandat de la Banque n'ont pas pour objectif d'enlever des pouvoirs aux provinces, loin de là.

● (1045)

Les changements visent essentiellement à améliorer les services aux clients de la Banque, les petites et moyennes entreprises, pour que ces dernières soient mieux équipées pour se développer et créer des emplois.

L'opposition officielle fait fausse route si elle voit dans cette loi une astuce du gouvernement fédéral pour envahir les champs de compétence du gouvernement provincial. Le gouvernement du Canada ne fonctionne pas par astuce, nous laissons ça à d'autres. Et à en croire les sondages, cela ne leur réussit pas trop.

La motion mentionne aussi le projet de loi C-88. Cette loi vise à mettre en oeuvre l'Accord sur le commerce intérieur auquel sont parvenus, en juillet 1994, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces. Cet Accord est un exemple du bon fonctionnement du fédéralisme canadien. Il permettra de libéraliser le commerce interprovincial et il favorisera la croissance et la création d'emplois.

Les tenants de la séparation n'arrêtent pas de dire qu'ils sont des libre-échangistes, qu'ils appuient l'ouverture des marchés, qu'ils sont pour la libre circulation des biens, des services et des personnes. Je ne comprends donc pas que, lorsque le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux s'entendent pour libéraliser le commerce intérieur, ils s'y opposent. Ou au contraire, je comprends très bien. L'opposition officielle n'a aucun intérêt à reconnaître que le fédéralisme canadien fonctionne bien. C'est pourquoi ils s'opposent à cette loi avec tant de vigueur.

Les citoyens ne sont pas dupes. Il est clair que l'opposition officielle ne veut rien savoir d'une association économique pancanadienne. Les Québécoises et les Québécois sauront à quoi s'en tenir, lorsque ces derniers rendront publiques les «offres de la main

tendue». Pour l'opposition officielle, il est clair que l'association économique n'est rien d'autre qu'une astuce de plus, un mirage pour essayer de tromper les Québécoises et les Québécois.

L'opposition officielle dénonce aussi le projet de loi C-46. C'est assez étonnant. Le 26 septembre dernier, en deuxième lecture, dans cette même Chambre, dans ce même projet de loi C-46, le député de Trois-Rivières disait de ce projet de loi et je cite: «...qu'il était là pour maintenir le statu quo et qu'il n'apporterait que des modifications mineures nécessaires, mais non substantielles.» Aujourd'hui, l'opposition officielle part en croisade contre ce projet de loi. Mais il est vrai que l'opposition officielle n'en est pas à un virage près.

Le projet de loi C-46 vise à créer le nouveau ministère d'Industrie Canada. De quatre ministères, elle en crée un seul mieux équipé pour mettre de l'avant trois priorités. J'aimerais lire aux députés de cette Chambre les trois priorités de ce nouveau ministère.

Premièrement, créer un climat plus propice aux affaires, c'est-à-dire tout mettre en oeuvre pour permettre aux entreprises et aux travailleurs de concentrer leurs efforts sur la création d'emplois.

Deuxièmement, stimuler le commerce. Il s'agit ici d'adopter de nouveaux moyens inspirés d'Équipe Canada pour profiter des débouchés sur les marchés étrangers et pour aider les entreprises canadiennes à y percer.

Troisièmement, établir une infrastructure efficace, c'est-à-dire faire en sorte que le Canada dispose d'un réseau de transport, de télécommunications et d'information qui permettra aux entreprises d'être efficaces dans une économie moderne.

Vous en conviendrez avec moi, madame la Présidente, ce sont là des priorités qui répondent aux véritables préoccupations des Canadiennes et des Canadiens, y compris les Québécois. Mais ces priorités ne font pas l'affaire de l'opposition officielle. Le Bloc québécois tente de bloquer toute initiative susceptible de relancer l'économie et la création d'emplois. Cette attitude est inacceptable lorsque tant de gens au Québec sont sans emploi.

● (1050)

Les députés de l'opposition officielle ne cessent de dire qu'ils sont là pour défendre les intérêts supérieurs des Québécoises et des Québécois. Les intérêts supérieurs des Québécoises et des Québécois commandent que l'opposition joue un rôle constructif et qu'elle soutienne le gouvernement fédéral dans ses efforts de relancer l'économie et de favoriser la création d'emplois. Les Québécoises et Québécois comprennent de plus en plus que les intérêts que défend l'opposition officielle ne sont pas les leurs. Enfin, l'opposition officielle dénonce aussi le projet de loi C-76.

Là-dessus, il n'y a rien d'étonnant à ce que les tenants de la séparation dénoncent le Budget fédéral de février dernier. Notre Budget démontre que le fédéralisme canadien fonctionne et, par surcroît, qu'il fonctionne bien. Ce Budget n'annonçait plus que deux conditions à observer: le respect des cinq principes du Régime d'assurance-santé et l'interdiction de critères de résidence pour recevoir de l'aide sociale. Soixante-dix-sept pour cent des Québécoises et des Québécois sont d'avis que les principes qui sous-tendent la Loi nationale sur la santé sont très importants. Dans tous les